

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Bureau de l'information et de la communication

<http://douane.gouv.fr/>

11, rue des Deux Communes 93558 MONTREUIL CEDEX

Tél. : 01.57.53.47.03 ; Fax : 01.57.53.49.37

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 10 juillet 2015

Saisie record de 43 tonnes de café de contrefaçon par les douaniers en région parisienne

Vendredi 3 juillet, suite au contrôle d'un camion sur l'autoroute A1, des investigations menées par les agents de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), en concertation avec la juridiction interrégionale spécialisée de Paris (JIRS) ont permis de saisir près de 174 000 paquets de café de contrefaçon d'une grande marque française, dans un entrepôt en région parisienne.

Cette saisie record est une première sur le territoire national. Elle équivaut à la consommation annuelle de 8000 buveurs réguliers de café.

Le contrôle du camion réalisé sur une aire de l'autoroute A1 permet, dans un premier temps, de découvrir une cargaison de 9 800 paquets de café de contrefaçon. Contactée par le service, la marque confirme rapidement le caractère contrefaisant des produits, car le café authentique est normalement fabriqué en France.

Suite à cette découverte, les agents des douanes effectuent la fouille intégrale de l'entrepôt de départ du camion et dénombrent 41 tonnes de café de contrefaçon stockées et conditionnées pour la livraison. Ils procèdent alors à la saisie de ces marchandises, équivalant à 7 millions de tasses de café.

Le chauffeur du poids lourd et le locataire de l'entrepôt ont été placés en retenue douanière.

Cette constatation fait suite à la saisie en novembre 2014 de plus de 30 tonnes de café de contrefaçon par les services douaniers belges, en coopération avec la douane française.

Les suites judiciaires ont été confiées au Service National de douane Judiciaire (SNDJ) dans le cadre de la procédure de flagrance. L'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF) a appelé récemment l'attention des services douaniers européens sur les risques inhérents à l'introduction de café contrefaisant plusieurs marques commercialisées sur le marché européen et présentant un caractère de dangerosité avéré.

En 2014, la douane française a saisi 8,8 millions d'articles de contrefaçons.

Contacts presse :

Service de presse de la douane : 01 57 53 42 11